

Plan d'action de développement durable

Préambule

En établissant des politiques efficaces et durables, cela constitue une démarche cruciale pour la Salle Désilets, d'autant plus que nous évoluons au sein de l'environnement du Cégep Marie-Victorin, une institution pionnière en matière de pratiques écoresponsables. Reconnaissant l'importance d'une approche globale, notre salle de spectacle comprend que nos politiques doivent être coordonnées, complémentaires et en parfaite harmonie avec celles du Cégep Marie-Victorin. En tant que partenaires au sein de cet écosystème, il est essentiel d'aligner nos objectifs et nos actions afin de maximiser notre impact positif sur l'environnement, de favoriser une gestion responsable des ressources et de promouvoir des valeurs de coresponsabilité sociale. Cette collaboration entre nos politiques respectives renforce notre engagement commun envers le développement durable et augmente notre capacité collective à inspirer des changements significatifs au sein de notre communauté.

Dans ce contexte, de nombreux axes du plan d'action sont partagés et déjà mis en œuvre, conformément aux accréditations obtenues par le Cégep.

Axe 1: Gestion environnementale

1. Évaluation de l'empreinte carbone

Réalisez une évaluation de l'empreinte carbone de toutes les activités, en prenant en compte les déplacements, la consommation d'énergie, la gestion des déchets, etc.

2. Transition énergétique

- Mettre en place des initiatives visant à réduire la consommation d'énergie (éclairage LED, équipements écoénergétiques).
- Explorer des sources d'énergie renouvelable pour les opérations, telles Batterie rechargeable pour les micros.

3. Gestion des déchets

- Mettre en place un système de tri sélectif.
- Encourager la réduction des déchets en favorisant l'utilisation de matériaux recyclables et en limitant les emballages.

4. Mobilité durable

- Promouvoir les alternatives de transport durable pour le personnel et les artistes (transports publics, covoiturage, vélos).



Plan d'action de développement durable

Axe 2 : Responsabilité sociale

1. Inclusion et diversité

- Favoriser l'inclusion sociale en encourageant la participation d'artistes issus de différentes cultures et communautés.
 - Promouvoir des politiques d'égalité des chances au sein de l'entreprise.

2. Conditions de travail

- Veiller au bien-être des employés en favorisant un environnement de travail sain et équitable.
 - Proposer des formations sur le développement durable et l'éthique professionnelle.

3. Engagement communautaire

- Collaborer avec les communautés locales pour des projets artistiques ou des programmes éducatifs.
 - Soutenir des initiatives caritatives et sociales.

Axe 3: Gouvernance responsable

1. Transparence et responsabilité

- Mettre en place des mécanismes de suivi et de communication transparents sur les initiatives de développement durable.
 - Intégrer des critères de durabilité dans les décisions stratégiques.

2. Partenariats durables

- Privilégier des fournisseurs et des partenaires partageant des valeurs similaires en matière de développement durable.
 - Encourager les artistes à adopter des pratiques durables lors de leurs performances.

3. Sensibilisation et communication

- Mettre en place des campagnes de sensibilisation auprès du public sur les questions environnementales et sociales.



Plan d'action de développement durable

- Communiquer régulièrement sur les progrès réalisés dans le cadre du plan d'action.

Axe 4: Innovation et adaptation

- 1. Recherche et développement durable
 - Investir dans des solutions pour réduire davantage l'impact environnemental.
 - Encourager la créativité artistique axée sur des thèmes liés au développement durable.
- 3. Amélioration continue
- Mettre en place un système de retour d'information pour recueillir les idées et suggestions du personnel et du public.
- Réviser et ajuster régulièrement le plan d'action en fonction des nouvelles opportunités et des défis.

En conclusion

En mettant en œuvre ce plan de développement durable, Espace 7000 pourra jouer un rôle important dans la préservation de l'environnement, la promotion de l'inclusion sociale et la construction d'une communauté plus durable.

Mise à jour adoptée à l'unanimité 240130-PV-CA105 : Le 30 janvier 2024